

**COMPTE RENDU**  
**Projet éolien du Balinot**  
Atelier de travail n°1  
Mardi 6 mars 2018

---

Présents (11) :

PLASMANS Thierry, Maire

BILLETTE Marguerite	IWASKO Marie-Laure
BUYSE Grégory	LEFEBVRE Bertrand
DABIN Lionel	LEFEBVRE Rudy
DEGRAEVE Patrick	SMAJDA Laurent
GAUDEMET-TURCK Ghislaine	TELLIER Martine

---

Dans le cadre du projet éolien du Balinot sur les communes du Frestoy-Vaux et de Rubescourt, NORDEX France a souhaité initier une démarche de concertation sur le territoire. Ce dispositif a été pensé pour accompagner le projet tout au long de son développement. Ainsi, au deuxième semestre 2017, une étude de territoire a été menée au travers d'une série d'entretiens individuels. Cette première phase a été suivie de l'organisation d'une permanence d'information en janvier 2018. Pour aller plus loin dans cette démarche, NORDEX France a également souhaité mettre en place 3 ateliers de travail à destination des élus et des riverains du Frestoy-Vaux pour finaliser le projet en vue du dépôt du dossier à la fin de l'été 2018.

Le premier atelier de travail avait trois objectifs :

- Faire un point d'étape et échanger sur le projet.
- Comprendre les mesures compensatoires et d'accompagnement et réaliser un premier état des lieux.
- Recueillir les attentes pour l'étude acoustique et la deuxième lettre d'information.

L'atelier s'est déroulé de la façon suivante :

- Présentation et échanges sur les éléments clés du projet du Balinot.
- Présentation et échanges sur les différentes retombées locales.
- Temps de travail collectif sur les mesures compensatoires et d'accompagnement.
- Temps de travail collectif sur les points de mesure acoustique.
- Recueil des attentes pour la lettre d'information n°2.
- Conclusions et présentation des prochaines étapes.

## Projet du Balinot : les éléments clés du projet

Marc SERRA, en charge du suivi du projet du Balinot, revient sur les grandes caractéristiques du projet. Il détaille l'implantation, le calendrier du parc, la production du parc et le raccordement électrique au poste de Maignelay-Montigny. Dans un second temps, Baptiste GRUAULT présente les études actuellement menées par NORDEX France en vue de constituer l'étude d'impact incluse dans le dossier soumis à instruction, il s'agit des études : faune-flore, paysagère et acoustique. Celles-ci permettent de prendre en compte les effets potentiels de l'implantation du parc sur son environnement, et ainsi de finaliser le projet. Parallèlement, NORDEX France procède à une étude des vents afin de qualifier le potentiel de la zone.

- Vous retrouverez ces éléments dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

## « Focus sur » les retombées locales

Marc SERRA présente les différentes retombées économiques et fiscales liées à la réalisation d'un parc éolien au niveau local et les montants estimés à ce jour. Ces retombées sont de quatre ordres :

- Les conventions et loyers sur les chemins communaux.
  - L'activité économique locale liée à la réalisation et à l'exploitation du parc.
  - Les retombées fiscales annuelles.
  - Les mesures compensatoires et d'accompagnement.
- Vous retrouverez ces éléments dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

## Questions-réponses

À l'issue de ce premier temps de présentation s'ouvre une séquence de questions/réponses entre les participants et l'équipe-projet. La liste ci-dessous comprend l'ensemble des questions posées durant l'atelier.

- **Quelle est la distance minimale entre les éoliennes et les premières habitations ?** La distance minimale réglementaire est de 500 mètres. Dans le cas du parc du Balinot, les habitations du Frestoy-Vaux les plus proches seront à 700 mètres.
- **Quelle est la distance minimale à respecter par rapport aux massifs ou forêts ?** La distance minimale doit être étudiée au cas par cas selon les parcs, mais elle ne peut être inférieure à la longueur d'une pôle. Dans le cas du projet du Balinot, le recul est au minimum de 165 mètres, soit la hauteur d'une éolienne.

- **Quelle serait la hauteur des éoliennes installées ?** D'après les premiers résultats des études, NORDEX prévoit d'installer des éoliennes du modèle N131 avec un mât d'une hauteur de 99 mètres et d'une hauteur totale de 165 mètres en bout de pale.
- **Quelle dimension représente les fondations d'une éolienne, et qu'est-il prévu à ce sujet lors du démantèlement ?** Les fondations d'une éolienne sont généralement de la dimension suivante : entre 2,5 et 3 mètres de profondeur et de 20 à 30 mètres de diamètre. Alors qu'initialement aucune disposition légale n'exigeait une quelconque intervention à la fin de vie du parc, le développeur est désormais dans l'obligation de raboter 1 mètre sur toute la surface de la fondation pour permettre de la recouvrir de terre, et ce depuis l'Arrêté du 26 août 2011. Un article récent du Journal de l'environnement, joint à ce compte-rendu, a montré que dans certains cas il peut être moins onéreux de retirer l'ensemble du socle plutôt que d'araser 1 mètre.
- **Peut-on rediscuter de la répartition des retombées fiscales avec la communauté de communes ?** Chaque communauté de communes est en mesure de décider le régime de fiscalité souhaitée. Dans le cas de la commune du Frestoy-Vaux, il s'agit d'une fiscalité professionnelle unique. Cela signifie que la commune du Frestoy-Vaux ne devrait percevoir que la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Cependant, afin de permettre aux communes de bénéficier directement des retombées fiscales, certaines communautés de communes décident de reverser une partie l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) dont elles bénéficient. La Communauté de Communes du Plateau-Picard, qui bénéficie de 70% de l'IFER, a décidé de reverser 30% de ce montant aux communes. Ce dispositif volontaire et spécifique à la collectivité augmente donc significativement les retombées fiscales du Frestoy-Vaux.
- **Les retombées fiscales estimées sont-elles les mêmes pour les communes du Frestoy-Vaux et de Rubescourt ?** Pour 3 éoliennes comprises entre 3 et 3,6 MW, selon les dispositions fiscales de 2016, le Frestoy-Vaux bénéficierait d'entre 20 600 et 23 500 € de retombées fiscales annuelles correspondant à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et les 30% de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) reversée par la communauté de communes. Pour Rubescourt la situation est différente notamment du fait de son régime fiscal et de l'intercommunalité du Grand Roye, les retombées aujourd'hui estimées vont de 28 100 à 31 800 € par an.
- **Quelle est la réglementation en vigueur concernant l'éclairage du balisage la nuit ?** Actuellement, l'intensité lumineuse concernant l'éclairage du balisage est de 50 cd/m<sup>2</sup> la nuit et doit être comprise entre 50 et 500 cd/m<sup>2</sup> au crépuscule. Les feux utilisés sont des feux rouges à éclat d'une fréquence de 20 éclats par minute. La réglementation est précisée dans les arrêtés : du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques ; et du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage

des obstacles à la navigation aérienne. À noter que les spécifications détaillées ainsi que la procédure de certification sont disponibles sur le site du STAC ([www.stac.aviation-civile.gouv.fr](http://www.stac.aviation-civile.gouv.fr)).

Le balisage est actuellement l'objet de plusieurs réflexions. La DGAC et la DIRCAM souhaitent permettre la synchronisation des différents parcs sur le même fuseau horaire pour assurer la cohérence du clignotement des balises. Elles proposent également de diviser par deux le temps d'allumage sur la durée d'un cycle de clignotement (allumage/extinction). En parallèle, un groupe de travail interministériel (incluant la DGAC, la DIRCAM et les professionnels de l'éolien) réfléchit à un balisage actif uniquement en présence d'aéronefs.

- **Quelles sont les nuisances sonores liées à la rotation des pales ?** Lors de l'étude acoustique, un état des lieux des niveaux sonores sur site est réalisé. Une fois les éoliennes implantées, le niveau sonore ne peut être supérieur de 5 décibels durant la journée et de 3 décibels la nuit à l'état des lieux initial. Il est indiqué dans l'arrêté préfectoral que six mois après la mise en exploitation du parc, une nouvelle étude acoustique doit être menée pour étudier la nouvelle ambiance sonore et vérifier qu'elle est conforme à cette réglementation.
- **Les éoliennes peuvent-elles avoir un impact sur la réception télé et le faisceau hertzien ?** Les éoliennes peuvent perturber les ondes hertziennes, comme beaucoup de constructions. Mais la réception TNT a en partie réglé le problème du « brouillage » de la télévision par les éoliennes. NORDEX France effectue un état des lieux avant la mise en service du parc pour évaluer les gênes potentielles. Si un brouillage des ondes radio, téléphoniques ou hertziennes est constaté, l'article L112-12 du Code de la construction et de l'habitation oblige le maître d'ouvrage à remédier à la gêne et remettre la situation à l'identique à ses frais (repointage des antennes de réception, installation d'un réémetteur sur le mât, ...).
- **Afin de permettre aux riverains de projeter l'environnement local avec le futur parc, est-il prévu d'installer de grands ballons à la hauteur des futures éoliennes et/ou de réaliser des photomontages ?** La réglementation n'impose pas d'installer des dispositifs avec des ballons. NORDEX France n'a pas l'habitude de recourir à cette pratique. En revanche, dans le cadre de l'étude paysagère NORDEX France fait réaliser entre 40 et 60 photomontages par un bureau d'études spécialisés. Ces projections sont actuellement en cours de réalisation et pourront être présentées lors d'un prochain atelier.
- **Est-il possible de prévoir des plantations sur la plateforme au pied des éoliennes ?** L'Administration, particulièrement dans les Hauts-de-France, suggère que les premières plantations soient relativement distantes de la plateforme. Pour des raisons techniques, la plateforme doit également rester relativement dégagée pour permettre l'intervention, à tout moment, des techniciens de maintenance.

## Temps de travail 1 : Les mesures compensatoires et/ou d'accompagnement



NORDEX présente la démarche initiée auprès des élus et des habitants des deux communes. Un dispositif de trois ateliers de travail (allant de mars à fin juin) doit permettre de déterminer collectivement quelles seraient les mesures compensatoires et/ou d'accompagnement les plus adaptées au territoire.

Un temps de travail en deux sous-groupes a permis aux participants d'exprimer un certain nombre de suggestions sur les mesures à étudier sur la commune :

### Propositions concernant le bâti communal :

- Isoler et chauffer la salle des fêtes.
- Rénover l'église (autel, système de chauffage, etc.).
- Refaire les peintures intérieures de l'église (notamment plafonds, chœurs).
- Réhabiliter le Club House.
- Réhabiliter le bâtiment de l'école communale, une fois que les élèves seront déplacés dans une autre commune.
- Rénover la mairie (isolation thermique).
- Changer la chaudière de la mairie.

### Propositions concernant les réseaux :

- Apporter une électricité gratuite pour la commune, notamment pour l'éclairage public la nuit.
- Permettre l'installation d'un éclairage public basse consommation, ex : leds.
- Enfouir les réseaux électriques.

- Améliorer le réseau Internet (fibre).

#### Propositions concernant la voirie :

- Effectuer la réfection des voiries, bordures et caniveaux (notamment au hameau du Tronquoy et rue des Marronniers).
- Goudronner certains chemins communaux, ex : Tronquoy - Courcelles ; Vaux – Bois de Vaux ; Chemin de Compiègne.
- Développer les sentiers pédestres.
- Rénover la voirie entre le Frestoy-Vaux et Rubescourt.

#### Autres propositions :

- Améliorer les entrées et sorties de village grâce notamment à des plantations et aménagements paysagers.
- Anticiper et assurer l'entretien des nouveaux parterres.
- Créer un abri à l'arrêt de car pour le ramassage scolaire.
- Installer une borne électrique pour les voitures dans le centre-bourg.
- Instaurer une participation de la mairie à l'installation de bornes électriques chez les habitants.

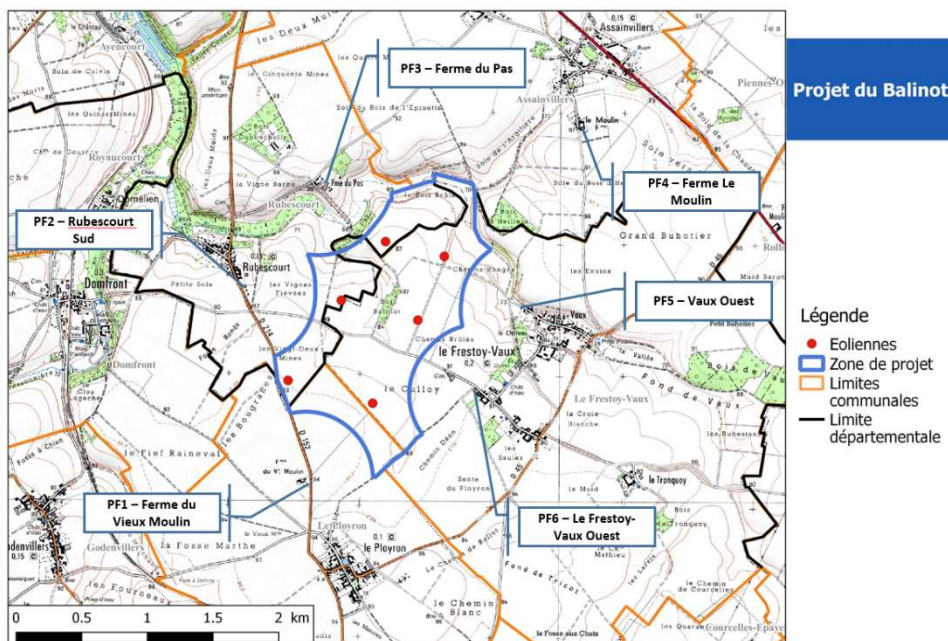
NORDEX France s'engage à étudier la faisabilité de l'ensemble de ces propositions et faire un retour aux participants lors de l'atelier de travail n°2 afin de poursuivre les réflexions collectivement.

#### Temps de travail 2 : Les points de mesure acoustique



L'étude acoustique permet de dresser un panorama actuel du niveau de bruit ambiant à l'aide de sonomètres positionnés aux abords de la zone de projet.

NORDEX France invite les participants à proposer des points de positionnement pour les sonomètres de l'étude acoustique. Les participants sont en accord avec les points de mesure proposés par le bureau d'études. La carte ci-dessous montre les emplacements indicatifs des sonomètres.



### Recueil des attentes vis-à-vis de la lettre d'information

NORDEX France souhaite distribuer dans le courant du mois d'avril une nouvelle lettre d'information à l'ensemble des habitants de la commune. Soucieux de donner une information la plus pertinente possible, NORDEX France a souhaité recueillir les attentes des participants sur le contenu de la prochaine lettre d'information.

Les attentes suivantes ont été formulées :

- Partager les réponses aux questions posées lors de l'atelier.
- Expliquer les différents types de retombées économiques et les montants associés.
- Indiquer sur la carte de la zone d'étude l'implantation des éoliennes.
- Actualiser le calendrier du projet.
- Indiquer la distance minimale de 700 mètres avec les premières habitations du Frestoy-Vaux.
- Rappeler que l'autorisation du parc se fait sur autorisation du Préfet après instruction du dossier.

NORDEX France et Sennse remercient l'ensemble des présents pour leur participation et leur donnent rendez-vous à l'atelier n°2 prévu le mardi 24 avril 2018.



Déchets - Tri/collecte

## Eolien: les fondations ne sont plus éternelles

Le 27 février 2018 par Valéry Laramée de Tannenber

› Déchets, Valorisation déchet, Economie circulaire, Energie renouvelables, éolien, Ressources



Le béton et les ferrailles sont intégralement recyclés. Quadran

**Il est plus facile, techniquement et économiquement, d'enlever la totalité des fondations des turbines que de les araser, comme le préconise la législation.**

C'est l'un des arguments favoris des anti-éolien qui prend l'eau: l'éternité des fondations. Il est de bon ton de s'insurger contre les aérogénérateurs au motif, entre autres, que leurs fondations en béton resteraient *ad vitam aeternam* dans le sol. Une pollution insupportable aux yeux des défenseurs du patrimoine naturel. La menace de bétonnage

perpétuel semble pourtant s'éloigner.

### 50.000 EUROS PAR MÂT

Depuis 2011, la réglementation prévoit que le propriétaire d'un parc éolien consigne 50.000 euros par mât pour **financer la remise en état des terrains, l'élimination ou la valorisation des déchets générés**. L'enveloppe doit financer le démantèlement de l'éolienne et de son mât, l'enlèvement des câbles électriques et l'arasement, sur une profondeur d'un mètre, des fondations. Une dernière disposition qui se révèle complexe et coûteuse à mettre en œuvre. «*Cela implique de couper à la main des centaines de fers à béton*», explique Samuel Neuvy.

Et le responsable développement de Quadran ne parle pas à la légère. La filiale Renouvelables du groupe Direct Energie vient de renouveler son parc éolien de Goulien, dans le Finistère.

### 160 TONNES DE BÉTON ET D'ACIER

Mises en service en 2000 (dans le cadre de l'appel d'offres Eole 2005 I), les 8 turbines Neg Micon de 750 kilowatts (kW) unitaires ont été démontées, au début du mois, pour être recyclées par Guyot Environnement. Les 8 massifs, de 130 mètres cubes chacun (soit plus de 160 tonnes de béton et d'acier), ont finalement été intégralement enlevés. «*Concassé, l'intégralité du béton sera recyclé en granulats et les métaux seront récupérés par un ferrailleur. Le produit de la vente de ces matériaux finance l'extraction totale du massif*», se réjouit Samuel Neuvy, pour qui cette pratique est appelée à se généraliser. L'économie circulaire au service des énergies renouvelables, que demander de plus?

Les fosses ne resteront pas ouvertes très longtemps. De nouvelles fondations doivent être coulées pour supporter 8 nouvelles machines Enercon de 800 Kw unitaires. Si le calendrier est tenu, elles injecteront leurs premiers MWh à la fin de l'été.